



Cet outil est un produit du projet PSDR OUI-GEF. Des outils de connaissance innovants sur la gestion forestière ont été conçus dans le cadre de ce projet pour développer les interactions entre acteurs de la filière et des territoires. Il s'agit d'améliorer de manière interactive ces outils et le fonctionnement du système forêt-territoire susceptible de les mettre en œuvre, pour permettre à l'ensemble des acteurs de construire un projet territorial concerté sur la forêt, dans le cadre du développement durable et de la transition énergétique.

Public cible

Recherche ○ Enseignement ○ Acteurs du DR ● Monde agricole ○ Bureaux d'études ● Collectivités & Services de l'Etat ● Grand public ○

Contenu et utilisation

❑ Qu'est ce que la coupe ?

La coupe est une opération prélevant tout ou une partie des arbres d'un peuplement forestier. Elle s'inscrit dans une logique d'amélioration ou de renouvellement du peuplement. Pour le renouvellement, elle ouvre progressivement ou entièrement le peuplement pour le remplacer par des semis naturels ou plants. Pour l'amélioration, elle enlève des arbres en générant d'autres de meilleure qualité, que l'on souhaite favoriser.

❑ Quelles fonctions assurent les parcelles boisées ?

- **Génération de revenus** : à travers la récolte et l'exploitation de bois.
- **Préservation des sols et de la biodiversité** : les sols, souvent fragiles en forêt, constituent le support nourricier et d'ancrage des arbres. L'écosystème forestier favorise la biodiversité à travers les différents habitats qu'il abrite.
- **Atténuation de l'effet des phénomènes naturels** : elles luttent contre l'érosion, protègent les infrastructures contre les chutes de blocs ou d'avalanches.
- **Zone tampon** : elles préservent la qualité des cours d'eau et captages en réduisant la charge de polluant.
- **Atténuation du changement climatique** : par la séquestration du carbone par les arbres.
- **Support de loisir** : randonnée, chasse, cueillette etc.
- **Préservation des vestiges du passé ou d'éléments naturels** : ruines, arbre remarquable etc.

❑ Recommandations pour réaliser une coupe tout en préservant les différentes fonctions

Avant toute intervention

S'informer sur la réglementation encadrant la réalisation de coupe. Cette réglementation est définie par le code forestier en fonction de la localisation du peuplement, sa surface et le volume de prélèvement. Des réglementations complémentaires peuvent être imposées selon le cas (urbanisme, patrimoine, environnement etc.). Les techniciens du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) et les gestionnaires professionnels peuvent fournir des renseignements et proposer des solutions.

Pour une coupe économiquement rentable

Prélever une valeur de bois suffisante (volume minimal fonction de la valeur unitaire des produits). Pour éviter des coupes excessives, il faut disposer de suffisamment de bois sur pied, avec des dimensions permettant de les valoriser convenablement. Augmenter à long terme la valeur du peuplement en coupant les arbres gênant les tiges d'avenir dans les peuplements en croissance. Veiller à respecter les semis dans les peuplements en régénération et préserver les capacités de production de la station.

Pour une coupe respectueuse de l'environnement

Favoriser le mélange d'essences et conserver quelques gros arbres et des bois morts au sol et sur pied. Repérer et maintenir les habitats remarquables. Veiller à éviter la coupe sur les sols fragiles, privilégier plutôt les sols secs, ressuyés ou gelés. Cantonner les matériels sur les cloisonnements pour limiter le tassement. Veiller à conserver les éléments minéraux du sol en limitant l'extraction des rémanents et des souches.

Pour une coupe respectueuse des enjeux sociétaux

Toute coupe doit être réalisée dans le respect des réglementations (sites classés, zone de captage, franchissement de cours d'eau etc.), lesquelles sont définies pour répondre aux enjeux sociétaux (changement climatique, équilibre des écosystèmes, préservation des patrimoines et aires de loisirs etc).

Comment ont été définies ces différentes recommandations ?

Une analyse de différents types de coupes dans des peuplements et des situations variées, réalisée par le Centre Régional de la Propriété Forestière Auvergne-Rhône-Alpes et l'Institut de Développement Forestier a montré qu'il est possible d'intervenir en préservant voire en améliorant la multifonctionnalité des peuplements. Les résultats de cette analyse ont permis de définir les recommandations pour réaliser une coupe tout en préservant les différentes fonctions d'une parcelle boisée.

Quelles contributions à la transition agroécologique et au développement régional ?

Les parcelles boisées, au regard de leurs différentes fonctions jouent un rôle majeur dans la transition écologique et énergétique ainsi que dans la protection des écosystèmes et de leur biodiversité. Les recommandations formulées pour préserver les fonctions des parcelles boisées lors des coupes, couvrent les trois dimensions de la durabilité (économie, environnement, société) et donnent aux acteurs de la filière bois, des astuces pour tirer au maximum profit des parcelles boisées.

Quelle démarche partenariale ?

Le partenariat au sein du projet OUI-GEF met en relation autour du développement d'outils innovants pour une gestion forestière concertée, des chercheurs de différentes disciplines (écologie, sciences forestières, sociologie, économie, géographie) et des acteurs non-académiques (acteurs de territoires et acteurs de la filière bois). Les acteurs sont impliqués dans le processus de co-construction : grâce à leur connaissance du territoire, les acteurs de territoires facilitent l'accomplissement des travaux de terrain ainsi que la construction et le déploiement de questionnaires adaptés aux réalités de leurs terrains. Les acteurs de filières interviennent particulièrement dans le déploiement et le test des outils développés. Ils contribuent en effet à une amélioration continue des outils.

Pour citer ce document

Becquey J., Bazin A., Fuhr M., 2020. *Réaliser une coupe dans une parcelle boisée en préservant ses différentes fonctions*, Les fiches synthétiques PSDR4-Réseau Rural

Pour en savoir plus

Accéder à la boîte à outils du projet PSDR OUI GEF :

<https://www.psd-ra.fr/BOITE-A-OUTILS/Filiere-Bois-Foret>

Contacts :

Responsable Scientifique du projet

Marc FUHR (INRAE, LESSEM)

Marc.fuhr@inrae.fr

Référent acteur du projet :

Pierre PACCARD (Parc Naturel Régional du Massif des Bauges)

p.paccard@parcdesbauges.com

Direction Nationale PSDR :

André TORRE (INRAE)

torre@agroparistech.fr

Animation Nationale PSDR :

Frédéric WALLET (INRAE)

frederic.wallet@agroparistech.fr



Les projets du programme Pour et Sur le Développement Régional (PSDR4 Rhône-Alpes) bénéficient d'un financement d'INRAE, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'Union Européenne via le FEADER dans le cadre du **Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI-AGRI)**.

Ce document est réalisé avec le soutien financier du Réseau Rural dans le cadre du Symposium PSDR4.
Mise en page par Jean-Myriam Sekloka, INRAE, stage M2